

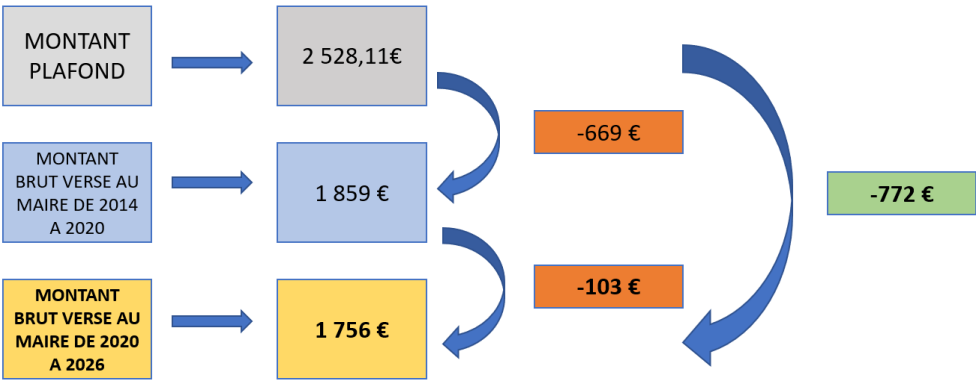
Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Serge PICHOT, Maire.  
M. DEVERRE est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Avant d'ouvrir l'ordre du jour Monsieur le Maire a apporté des précisions sur trois sujets :

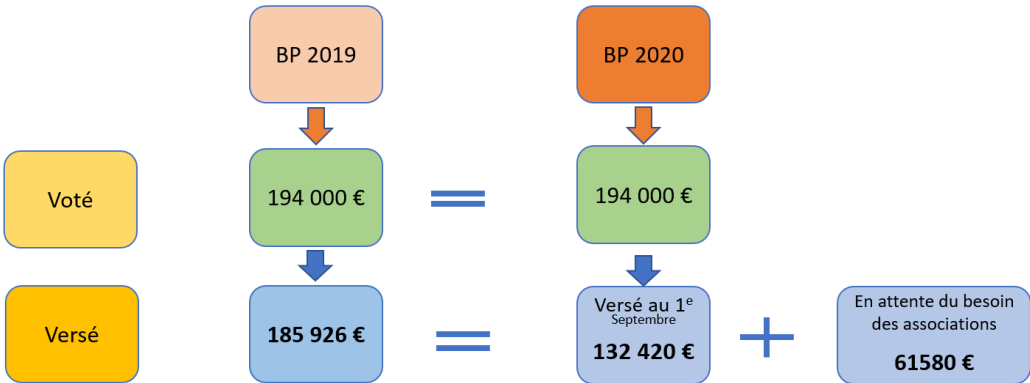
**Tenue des réunions en zone alerte rouge** : suite aux décisions nationales, il y a eu des consignes contradictoires des services préfectoraux sur la journée de vendredi. Dans un premier temps, la secrétaire générale évoquait des réunions limitées à 30 personnes donc nous avons prévu un huis clos. Le soir, lors d'une réunion avec les Maires, le Préfet a rappelé la teneur de son arrêté qui précise que seul les réunions privées et festives de plus de 30 personnes sont autorisées, ce qui permet la tenue du conseil municipal et les réunions associatives de plus de 30 personnes.

Absent au dernier conseil municipal et il y a eu débat sur **les indemnités des élus et sur les subventions aux associations**

## Indemnités du Maire



## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS



*Monsieur le Maire a précisé qu'il était prêt à accepter la critique, si celle-ci est fondée et surtout si elle est constructive, dans les propos du dernier conseil municipal et surtout sur les réseaux sociaux, on est à la limite de la désinformation et de la diffamation. Et, si cela se reproduit, il se laisse la possibilité d'aller plus loin en terme de procédure.*

Après approbation, à l'unanimité, du compte rendu du Conseil Municipal du 31 Août 2020, l'ordre du jour est examiné.

-----

- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - VELO SPORT GERZATOIS (VSG)**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € au club Vélo Sport Gerzatois pour la course « l'Enfer de la Limagne » qui a eu lieu le 6 septembre et pour le Vétathlon de la Pansette qui se déroulera le 10 octobre 2020.

- **MODIFICATION DU TARIF DE LA VACATION DU MEDECIN INTERVENANT A LA CRECHE MUNICIPALE**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de rémunérer le médecin spécialiste en pédiatrie sur la base de 60 € par vacation d'une heure, à compter du 15 septembre 2020.

- **EXTENSION DU RIFSEEP - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'étendre l'application des dispositions de la délibération n° 2019-74 du 16 décembre 2019 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emplois suivants, à compter du 1er octobre 2020 :

- Filière technique : Ingénieurs territoriaux, catégorie A  
Techniciens territoriaux, catégorie B
- Filière médico-sociale : Puéricultrices territoriales, catégories A  
Auxiliaires de puériculture, catégorie C
- Filière sociale : Educateurs territoriaux de jeunes enfants, catégorie A

- **ADHESION À L'ADUHME ET A LA DEMARCHE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP)**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de confirmer l'adhésion de la commune de Gerzat à l'Aduhme pour l'année 2021 et d'approuver la mise en place du Conseil en Energie Partagé sur son patrimoine.

- **DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ADUHME**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de nommer deux membres qui siègeront dans les différentes instances de l'association :

- Titulaire : Mme Raïssa RAY
- Suppléant : M. Philippe BONNEFONT

- **DENOMINATION DE VOIE**

Actuellement, un lotissement est en cours de réalisation rue de Taillat.

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de la dénommer : impasse barrière de Taillat.